

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 FÉVRIER 2016
(suite de l'assemblée les 21 février et 1er mars)

0.1 Ouverture à 12h15

Proposée par Maxime Laliberté
Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin
Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Sandrine Dobson et Mathieu Noël-Brouillette soient respectivement secrétaire et animateur de l'Assemblée Générale.
Proposée par Gaëlle Hadorn
Appuyée par Maude-Andrée Meloche
Adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 0. Procédures d'ouverture | 1. Élections partielles |
| 0.1 Ouverture | 2. Révision budgétaire |
| 0.2 Praesidium | 3. Positionnement politique |
| 0.3 Adoption de l'ordre du jour | 4. Procédures de clôture |
| 0.4 Adoption du procès-verbal | 4.1 Questions à l'exécutif |
| 0.5 Avis de motion | 4.2 Varia |
| | 4.3 Levée |

Proposée par Maxime Laliberté
Appuyée par Corinne Balliargeon
Adoptée à l'unanimité

0.4 Adoption du procès-verbal

Rien à signaler.

0.5 Avis de motion

Repris par Wylliam Jetté-Corriveau.

Que l'on modifie l'Annexe D-Organisme des Statuts et règlements de la SOGÉÉCOM pour ajouter le segment suivant:

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 février (suite de l'assemblée les 21 février et 1^{er} mars 2016).

Liaisonneuve est un organisme de coopération internationale. Il est responsable d'assurer la tenue d'un projet de développement durable au Nicaragua. Les membres de Liaisonneuve sont responsables d'informer la population étudiante des résultats du projet ainsi que des impacts au Nicaragua.

Proposition de question préalable avec fin des tours de paroles.

Proposée Jean-Raphaël Matte

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Adoptée à majorité des 2/3

Sur la principale :

Pour: 27 Contre :70 Abstention :24

Rejetée à majorité

Repris par Alexandrine Touzin-Laberge.

Que l'on modifie l'Annexe D-Organismes des Statuts et règlements de la SOGÉÉCOM pour ajouter le segment suivant:

Club photo :

Le club photo est ouvert à toute personne désirant partager sur le thème de la photographie. La promotion photographique est au coeur des intérêts du Club de Photo. Le Club de Photo offre les services de photographie bénévole aux organismes de la SOGÉÉCOM et du Collège , selon leurs disponibilités.

Adopté à l'unanimité

1. 0 Élections partielles

Considérant que les membres du conseil exécutif du CREM (Radio étudiante) n'ont pas terminé le tri des vinyles, et n'ont pas non plus planifié un horaire de diffusion dans les cinq semaines allouées;

Considérant que la radio est problématique depuis plusieurs années;

Considérant que ceci n'est pas la première tentative de redressement du CREM;

Considérant que l'exécutif n'a tenu aucune rencontre depuis son élection;

Considérant qu'une semaine de sursis avait déjà été ajoutée aux cinq semaines;

Considérant que ceux et celles voulant avoir une émission se butent à un mur.

Que soient destitués de leurs postes les exécutant-e-s du CREM.

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Corinne Ballargeon

Adoptée à l'unanimité

Que soient déclenchées des élections partielles et que le vote soit secret.

Proposée par Camille Gagnée

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Adoptée à l'unanimité

Candidature de Camille Gagné au poste de déléguée à la coordination.

Candidature spontanée de Gabriel Aubry au poste d'adjoint à la mobilisation.

Candidature spontanée de Gabriel Collin au poste d'adjoint à la trésorerie.

2.0 Révision budgétaire

Proposition privilégiée de passer au point 3. Positionnements politiques.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Corinne Balliargeon

Adoptée à l'unanimité

3.0 Positionnement politique

Considérant la position prise par le SECMV¹ en date du 25 novembre 2015, où le syndicat suspend le paiement de ses cotisations à l'ASSÉ jusqu'à «l'ouverture du pouvoir exécutif à l'ensemble des membres de syndicats», et celle du 10 février de l'AECSL² où il est décidé que les cotes sont suspendues jusqu'à ce que «toutes les associations dites-membres de l'ASSÉ [aient] adoptés des mandats et des pratiques concordant avec les principes de base de celle-ci, principalement les féminismes, ainsi qu'une décentralisation du pouvoir exécutif de l'ASSÉ»;

Considérant que de retirer ses cotes à des fins politiques est un moyen de pression interne antisyndical et antidémocratique;

Considérant que le retrait des cotes à des fins politiques met de la pression sur les associations étudiantes locales afin qu'elles adoptent les positions nécessaires à la reprise du paiement et est donc une attaque à la souveraineté locale des-dites associations;

Considérant que ce type de moyen de pression en est un particulièrement inéquitable où ce sont les associations les plus populeuses qui sont avantagées face aux plus petites;

Considérant que le transfert des cotisations vers le CRAM³ est un exemple de montréalocentrisme appliqué;

Considérant que le transfert des cotes aux Conseils régionaux hors Montréal n'est qu'un exemple de «charité» sur une base individuelle, au même titre que la philanthropie, et ne prend pas en compte les problématiques structurelles qui affectent les régions, dont le retrait des cotes fait partie;

Considérant que le SECMV et l'AECSL n'ont même pas pris la peine de venir faire un avis de motion en bonne et due forme avant de couper les vivres à l'ASSÉ, mettant l'odieux de l'interprétation de leur mandat et de la rédaction de cet avis aux autres

1 Syndicat Étudiant du Cégep Marie-Victorin.

2 Association étudiante du Cégep de Saint-Laurent.

3 Conseil Régional de l'ASSÉ à Montréal

associations;

Que la SOGÉÉCOM demande la mise en dépôt automatique de chacune des propositions du SECMV et l'AECSL jusqu'à la reprise du paiement de leurs cotisations à l'ASSÉ;

Que l'on demande au SECMV et à l'AECSL de préciser ce que représente pour eux et elles "un exécutif ouvert" par un avis de motion en bonne et due forme;

Que l'on demande à l'AECSL de rédiger un avis de motion qui pourrait amener une solution au problème des associations ne respectant pas les principes fondateurs de l'ASSÉ;

Que l'on invite les autres associations étudiantes à adopter des mandats similaires.

Proposée par Henrick Bendwell

Appuyée par Kathy Teasdale

Proposition privilégiée de scission

Proposée par Ramy Massad

Appuyée par Marc-André Gaudry

Rejetée à majorité

Proposition de question préalable

Proposée Antoine Lavigne

Appuyée par Krystal-Gail Smith

Adoptée à majorité des 2/3

Sur la principale :

Proposition à la majorité claire des voix

Que le local du CREM (Radio étudiante) soit provisoirement attribué au Club Vidéo Ludique et au Club Otaku.

Proposée par Antoine Lavigne

Appuyée par Carl Cordova

Adoptée à l'unanimité

Considérant que l'Ultimatum est un outil de mobilisation de masse incontournable;
Considérant que le contenu de l'Ultimatum est déterminé par et pour les étudiantes et étudiants;

Considérant que l'Ultimatum offre des alternatives à l'idéologie dominante et donne une voix aux revendications, principes et luttes des associations étudiantes telles que manifestées en Congrès;

Considérant que l'Ultimatum donne une voix au Congrès à l'extérieur des cercles médiatiques, où nous n'avons pas le plein contrôle sur comment notre message est diffusé et repris;

Considérant que les publications sont coordonnées par le Comité journal et que

celui-ci est redevable au Congrès;

Que la SOGÉÉCOM rappelle la pertinence de l'Ultimatum comme outil de mobilisation et d'information essentiel aux luttes étudiantes et populaire.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Maxime Laliberté

Pour : 28 Contre :1 Abst : 68

Mise en dépôt automatique de la proposition

Considérant le contexte de radicalisation des discours anti-réfugié-e-s et islamophobes en Europe, auxquels viennent s'ajouter les appels aux primaires américaines aux bombardements massifs au Moyen-Orient, à la fermeture accrue des frontières, à la prise d'armes, à un retour d'une certaine forme de torture et à l'identification obligatoire des musulman-e-s;

Considérant que le Québec n'échappe pas à ce contexte plus général d'une montée de racisme et de la xénophobie; que des chroniqueurs et chroniqueuses multiplient les prises de position islamophobes et que se mettent en place des groupes anti-islam et anti-réfugié-e-s comme PEGIDA-Québec et la Meute;

Considérant que les tensions cumulées au Québec suite aux débats sur les accommodements raisonnables, la Charte des valeurs, le port du voile et l'accueil des réfugié-e-s syrien-ne-s; tensions qui se manifestent notamment par une augmentation des attaques physiques ou verbales contre des femmes voilées;

Considérant que l'on ne peut demeurer neutre ou indifférent-e face à une telle situation et que nous avons tous et toutes la responsabilité de lutter contre un racisme de plus en plus toléré;

Que la SOGÉÉCOM réitère sa solidarité avec l'ensemble des personnes racisées et marginalisées;

Qu'elle s'oppose à toute manifestation de xénophobie et qu'elle soutienne les initiatives qui vont dans le sens de lutter contre les préjugés et les oppressions fondées sur le racisme;

Qu'elle produise du matériel d'information sur certains exemples concrets de discrimination institutionnalisée dans le milieu de l'éducation, comme la nouvelle hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères prévue par le rapport Tremblay-Roy et qui pourrait s'appliquer dès l'automne prochain.

Proposée par Corinne Balliargeon

Appuyée par Gaëlle Hadorn

Proposition de question préalable

Proposée par Maude-Andrée Meloche

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Adoptée à majorité

Retour sur la principale:

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 février (suite de l'assemblée les 21 février et 1^{er} mars 2016).

Document public
Page 5 de 14

Adoptée à majorité

Proposition d'ajournement de l'assemblée générale à mardi le 23 février 2016 à 12h au vivoir.

Proposée par Maude-Andrée Meloche

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Adoptée à l'unanimité

**RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
23 FÉVRIER 2016**

0.1 Ouverture à 12h12

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Adoptée à l'unanimité

Considérant que l'éducation collégiale est censée être gratuite et que les frais afférents et les frais de toute autre nature constituent une entorse à ce principe de gratuité;

Considérant que ces hausses de tarifs s'ajoutent aux coupures de services aux étudiant-e-s du collège, l'une et l'autre étant le résultat des compressions majeures dans le milieu de l'éducation;

Considérant que chacune de ces hausses de tarifs et coupures de services (pédagogiques, psychologiques, infirmiers, etc.) contribue à rendre plus difficile le parcours scolaire des étudiants et étudiantes les plus précaires ou qui éprouve déjà des difficultés;

Considérant que ces frais sont indexés et subissent déjà une hausse annuelle à laquelle s'oppose la SOGÉÉCOM;

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à cette nouvelle hausse des droits de toute autre nature;

Qu'elle réitère son opposition à toute forme de tarification des services publics, en rappelant que l'imposition de tarifs est contraire à l'esprit d'une accessibilité universelle à ces services essentiels.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Gaëlle Hadorn

Adoptée à majorité

Qu'en réponse au Processus d'attribution des locaux proposé par l'administration, la SOGÉÉCOM revendique un accès à plus de locaux pour les organismes dans le Village des Organismes, et s'assure que la répartition de ces locaux soit déterminée par les organismes;

Qu'en ce sens, la SOGÉÉCOM exige :

- L'attribution d'un local supplémentaire (le D-2633) à la SOGÉÉCOM de manière permanente, afin d'y établir un espace sécuritaire (safer space);

- Un accès prioritaire aux organismes de la SOGÉÉCOM à au moins 3 autres locaux du village des organismes à répartir chaque année en Conseil des organismes (COORG) en fonction des organismes actifs et des possibilités de cohabitation de ces organismes;

- La remise d'une clef de chacun de ces nouveaux locaux à la SOGÉÉCOM de manière à faciliter l'accès aux personnes membres de ces organismes;

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 février (suite de l'assemblée les 21 février et 1^{er} mars 2016).

- L'impossibilité pour l'administration de révoquer l'attribution de ces locaux sans au moins un avertissement préalable ET une rencontre avec la SOGÉÉCOM et le ou les organismes concernés;

- La reconnaissance que la SOGÉÉCOM est l'intermédiaire principale entre ses organismes et l'administration, les organismes n'ayant aucun compte à rendre à l'administration quant à leurs activités, à l'exception de ce qu'ils choisissent de lui transmettre dans leurs propres instances ou en COORG.

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur l'utilisation future de la bibliothèque.

Proposée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Appuyée par Ramy Massad

Adoptée à majorité

Début à 12h32

Fin à 12h47

Considérant les positions prises le 08 février 2011 qui se lisent comme suit :

“Considérant que l'aménagement du 5^e étage de la bibliothèque telle que proposée sur les plans d'aménagement n'est pas fonctionnelle;

Considérant que les coupures budgétaires actuelles prévoient l'absence de tout personnel au 5^e étage”.

Que la SOGÉÉCOM se positionne en faveur de la construction d'une salle d'étude au 5^e étage avec des mesures de réduction de bruit.

Que la SOGÉÉCOM soit en faveur d'un lieu propice à l'étude et au travail pour le 5^e étage de la bibliothèque jusqu'à 19h tous les soirs de la semaine;

Que l'on encourage l'administration à ouvrir plus de locaux aux étudiants et étudiantes, notamment l'ancienne cafétéria des employé-e-s qui est actuellement généralement inutilisée;

Que l'on condamne le sensationnalisme, les associations faciles, et les propos islamophobes présents dans la couverture médiatique au sujet du Collège de Maisonneuve et particulièrement sa bibliothèque.

Proposée par Camille Gagné

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Proposition d'amendements :

Que l'on remplace “que l'on encourage” par “que l'on demande”.

Que l'on ajoute “le local d'art, le local de socialisation, etc”.

Proposée par Ramy Massad

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Proposition dilatoire de suspendre le point **3.Positionnement politique** pour retourner au point **2. Révisions budgétaires.**

Proposée par Valérie Bergeron

Appuyée par Boris Lafontaine-Caron

Pour : 38 Contre : 37 Abstention : 18

Adoptée à majorité

2. Révision budget

Que l'on adopte les révisions budgétaires tel qu'affichées à l'écran (voir annexe 1).

Proposée par Alexis Robitaille-Duclos

Appuyée Gaëlle Hadorn

Que l'on transfère 700\$ de la case “don” pour le mettre dans la case “improvisation”

Proposée par Boris Lafontaine-Caron

Appuyée par Vincent Trudelle.

Proposition de sous-amendement de remplacer “700\$” par “300\$”.

Proposée par Dominic Cabrera

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Demande de la question préalable sur le sous-amendement sans la fin des tours de parole.

Proposée par Camille Gagnée

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Adoptée à majorité des 2/3

Sur le sous-amendement

Adopté à majorité

Amendement tel que sous-amendé:

Que l'on transfère 300\$ de la case “don” pour le mettre dans la case “improvisation”.

Proposition de question préalable sur l'amendement

Proposée par Étienne Hébert

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Adoptée à majorité des 2/3

Sur l'amendement :

Pour :45 Contre:30 Abstention: 10

Adopté à majorité

Demande de recomptage :

Pour : 43 Contre : 37 Abstention: 12

Adoptée à majorité

Proposition d'ajournement de l'assemblée générale au mardi le 1^{er} mars à 12h.

Proposée par Valérie Bergeron

Appuyée par Krystel-Gail Smith

Adoptée à majorité

**RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
1^{er} MARS 2016**

0.1 Ouverture à 12h16

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Camille Gagnée

Adoptée à l'unanimité

Que Marc Boulanger soit animateur et Sandrine Dobson soit secrétaire de l'assemblée générale.

Proposée par Gaëlle Hadorn

Appuyée par Sandrine Dobson

Adoptée à l'unanimité

Proposition d'amendements :

Considérant que la SOGÉÉCOM prend part en plusieurs actions et que le budget pour notre comité mobilisation est insuffisant pour toutes ses actions.

Considérant que le gouvernement fait la sourde oreille à plusieurs de nos demandes.

Que la SOGÉÉCOM achète un véhicule tout terrain, pour la protection et la mobilisation rapide de nos manifestants, de type BRDM-2.

Que l'on relocalise 300\$ de la case don pour le déplacer dans la case de la mobilisation;

Proposée Merlin Sindon-Champagne

Appuyée par Marc-Anthony Marqui

Proposition de sous-amendement:

Que l'on retire “Que la SOGÉÉCOM achète un véhicule tout terrain, pour la protection et la mobilisation rapide de nos manifestant-e-s, de type BRDM-2” et que l'on ajoute “afin d'aider les manifestants et manifestantes”.

Proposée par Maxime Laliberté

Appuyée par Henrick Bendwell

Demande de question préalable sur le sous-amendement

Proposée par Camille Gagnée

Appuyée par Camille Frappier

Adoptée à majorité

Sur le sous-amendement:

Adoptée à majorité

Proposition de sous-amendement:

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 février (suite de l'assemblée les 21 février et 1^{er} mars 2016).

Que l'on remplace “case don” par “centre de documentation”.

Proposée par Valérie Bergeron

Appuyée par Wylliam Jetté-Corriveau

Sur le sous-amendement:

Pour: 6 Contre: 32 Abstention: 30

Battu à majorité

Sur l'amendement:

Battu à majorité

Sur la principale:

Adoptée à majorité

Qu'on lève le point 4. Politique de Don de l'annexe G des statuts et règlements de la SOGÉÉCOM (Raisons, permettre à Liaisonneuve de recevoir plus du ¼ de la case don).

Proposée par Valérie Bergeron

Appuyée par Wylliam Jetté-Corriveau

Pour:21 Contre: 27 Abstention: 15

Battue à majorité

Proposition d'accorder le droit de parole à Émilie Champoux, permanente de la SOGÉÉCOM.

Appuyée par Henrick Bendwell

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée de retourner au point 3. Positionnement Politique.

Proposée par Camille Gagnée

Appuyée par Camille Frappier

Adoptée à majorité claire

Reprise de la proposition par Camille Gagnée :

Considérant les positions prise le 08 février 2011. Ces positions se lisant comme suit :

“Considérant que le 5^e étage de la bibliothèque telle que proposée sur les plans d'aménagement n'est pas fonctionnel;

Considérant que les coupures budgétaires actuelles prévoient l'absence de tout personnel au 5^e étage;

Que la SOGÉÉCOM se positionne en faveur de la construction d'une salle d'étude au 5^e étage avec des mesures de réduction de bruit.

Que la SOGÉÉCOM soit en faveur d'un lieu propice à l'étude et au travail pour le 5^e

étage de la bibliothèque jusqu'à 19h tous les soirs de la semaine;

Que l'on encourage l'administration à ouvrir plus de locaux aux étudiants et étudiantes, notamment l'ancienne cafétéria des employé-e-s qui est actuellement généralement inutilisée;

Que l'on condamne le sensationnalisme, les associations faciles, et les propos islamophobes présents dans la couverture médiatique au sujet du Collège de Maisonneuve et particulièrement sa bibliothèque.

Proposition d'amendements :

Que l'on remplace "que l'on encourage" par "que l'on demande".

Que l'on ajoute "le local d'art, le local de socialisation, etc".

Proposée par Ramy Massad

Appuyée par Louis-Alexandre Hébert-Gosselin

Sur l'amendement:

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale:

Adoptée à l'unanimité

Que l'on tienne un Conseil des organismes le 08 mars prochain à 12h.

Que l'ordre du jour se lise comme suit:

0. Procédures d'ouverture

1. Retour critique sur les négociations

2. Plan d'action

3. Procédures de levée

Proposée par Camille Gagnée

Appuyée par Henrick Bendwell

Proposition d'amendement:

Qu'on remplace "le 08 mars prochain" par "le 10 mars prochain".

Proposée par Corinne Baillargeon

Appuyée par Gaëlle Hadorne

Sur l'amendement:

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale:

Adoptée à l'unanimité

4. Procédures de Levée

4.1 Varia

Rien à signaler.

4.2 Questions à l'exécutif

*Demande de constatation de quorum
Le quorum n'est pas constaté à 13h29
Levée automatique de l'assemblée*

4.3 Levée